

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2023 s'équilibrent à 339 193,67 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|-------------------|--|-------------------|
| Dépenses courantes | 252 631,67 | Excédent reporté | 237 677,67 |
| Dépenses de personnel | 15 011,00 | Vente d'eau, travaux et location compteurs | 85 070,00 |
| Reversement redevance agence de l'eau | 16 243,00 | Redevance agence de l'eau | 7 600,00 |
| Autres dépenses courantes | 204,00 | Autres recettes courantes | 2 565,00 |
| Dépenses financières | 8 960,00 | Ecritures d'ordre entre sections | 6 281,00 |
| Dotations aux provisions | 2 521,00 | | |
| Ecritures d'ordre entre sections | 30 729,00 | | |
| Virement à la section d'investissement | 12 894,00 | | |
| Total | 339 193,67 | Total | 339 193,67 |

3 – La section d'investissement

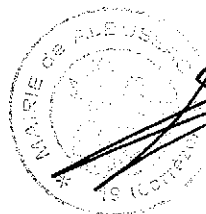
a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'emprunts, des subventions en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental et des écritures d'ordre. Les dépenses et les recettes de l'investissement 2023 s'équilibrent à 673 094,00 €.

b) Les recettes et les dépenses de la section

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|------------|---|------------|
| Solde d'investissement reporté | 20 524,91 | Subventions | 138 906,00 |
| Frais d'études | 43 602,00 | Emprunts | 467 000,00 |
| Immobilisations corporelles | 115 561,09 | FCTVA | 25,00 |
| Travaux en cours | 460 438,00 | Virement de la section de fonctionnement | 12 894,00 |
| Remboursement d'emprunt | 3 147,00 | Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section | 23 540,00 |
| Ecritures d'ordre entre sections | 6 281,00 | Ecritures d'ordre entre sections | 30 729,00 |
| Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section | 23 540,00 | | |
| Total | 673 094,00 | Total | 673 094,00 |



Le Maire,

MEILHAC Sébastien